

Attribution de temps

Pendant qu'il essayait manifestement de faire valoir son point de vue, le ministre a dit que moins d'intervenants avaient participé au débat sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Pourquoi cela? Serait-ce parce la Chambre était plus près alors d'un consensus sur ce projet de loi qu'elle ne l'est maintenant sur celui-ci? Le ministre ne comprend pas le Parlement. Les autres partis appuyaient ce projet de loi et étaient disposés à lui donner une chance.

Le ministre n'a pas été très attentif. Il n'a pas écouté certaines des questions-clés. Par exemple, nous avons mis en doute le pouvoir arbitraire et discrétionnaire d'un ministre d'autoriser des investissements de milliards de dollars. Nous lui avons demandé s'il ne devrait pas être tenu de consulter de temps à autre ses collègues du caucus. Nous avons vu ce qu'a fait le ministre à l'égard de Domtar. Nous savons qu'il a dû se faire taper sur les doigts par le premier ministre (M. Mulroney) et par les membres du caucus québécois avant de changer d'idée. Cela va se reproduire encore et encore.

Nous avons un ministre volontaire et entêté qui se moque de l'opinion ou du jugement des citoyens d'autres régions. Nous connaissons les réalisations du ministre dans l'ouest du Canada. Il a été le grand fondateur de la Bank of Western Canada. Nous savons à quel point il se préoccupe des intérêts régionaux de cette partie du pays. Nous savons combien peu il se soucie de Domtar au Québec. Tout ce que nous en disons, c'est que pour l'amour du ciel, le Parlement devrait freiner quelque peu le pouvoir arbitraire d'un ministre. Toutefois, le ministre ne s'est pas donné la peine de nous écouter. Cela ne nous dérange pas, car nous savons que le gouvernement et lui vont se retrouver encore et encore dans l'eau chaude.

Le présent débat porte sur le fait que le ministre et le gouvernement se soucient peu du Parlement. Le gouvernement n'est pas disposé à user comme il faut du processus parlementaire. Cela en dira beaucoup plus long que tout autre chose aux Canadiens au sujet du genre de gouvernement qu'ils ont élu, à savoir un gouvernement au style davantage présidentiel que parlementaire. Et c'est bien ce qui va le perdre.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est une bien triste journée lorsque le ministre tellement sûr d'avoir le bon droit de son côté ose prétendre qu'il répond aux besoins des Canadiens en mettant fin au débat sur ce projet de loi. Je tiens à . . .

Une voix: C'est à faire brailler même les enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Il est manifeste que nos jeunes crient de terreur à la vue de ce qui se passe.

Une voix: C'est l'effet qu'a votre discours.

M. Langdon: Si mon discours peut terrifier le ministre, j'en serais fort heureux.

Parlons, si possible, d'honnêteté. Arrêtons-nous sur ce qui s'est vraiment passé dans le cadre du présent débat. Je voudrais revenir sur ces faits pour la gouverne de la Chambre, car je crois que certains députés doivent les ignorer si j'en juge à la façon dont ils applaudissent avec force l'initiative du ministre.

Parlons tout d'abord des audiences qu'a tenues le comité au sujet de ce projet de loi. Le ministre aime à laisser entendre que ces audiences ont permis à tous les intéressés d'un bout à l'autre du pays d'avoir leur mot à dire et d'être consultés, la consultation étant, comme on le sait, le dada du gouvernement.

La réalité est toute autre, cependant, puisqu'au moins 28 témoins qui voulaient venir déposer au comité n'ont pu le faire. La plupart d'entre eux étaient des témoins désintéressés qui auraient pu offrir bien des conseils impartiaux relativement à ce projet de loi. Le directeur du Centre de recherche à l'Université Queen et—si j'ose le dire—le fils du ministre d'État (Mines) (M. Layton), des gens comme ceux-là qui ont une certaine vision des choses fondées sur une étude détaillée de la question et qui ne croulent pas sous les subventions, n'ont pas abordé la question avec les énormes préjugés du ministre. On ne leur a pas permis de témoigner.

• (1130)

Nous avons donc pu passer de l'étape des témoignages à celle de la révision des amendements. Là encore, le ministre prétend que le comité a été en mesure d'étudier avec soin toutes les recommandations qui ont été faites par les députés de l'opposition. C'est faux. Il n'y a eu que trois jours de débat. Au moins la moitié des amendements dont le comité a été saisi n'ont pas été débattus. Et voilà maintenant que le projet de loi nous revient à l'étape du rapport et le gouvernement prétend à nouveau que l'opposition fait de l'obstruction systématique.

Or, si on se penche sur les débats qui ont eu lieu dans le cas de chacun des groupes d'amendements présentés, on s'aperçoit qu'un nombre raisonnable de députés sont intervenus. Le caucus néo-démocrate compte 30 députés, mais en aucun cas, tous ces députés sont intervenus à l'étape du rapport. La plupart du temps, le chiffre était bien inférieur à cela.

Ce sont là des questions essentielles. Le ministre a prétendu qu'il entrerait dans son mandat de faire adopter ce projet de loi. C'est un fait. En principe, les Canadiens ont souscrit à la notion d'Investissement Canada, mais ils n'ont pas voté en septembre dernier pour que la population ne puisse présenter ses instances lors des audiences relatives à Investissement Canada. Ils ne souhaitaient pas que le gouvernement applique des critères inefficaces pour juger les sociétés. Par exemple, il n'existe aucun critère sur lequel se baser pour examiner la rentabilité financière des sociétés mères d'entreprises qui prennent le contrôle de sociétés canadiennes. Ils n'ont pas voté non plus pour une définition du terme «actifs» qui jette la confusion la plus extrême dans les esprits. Ce sera une aubaine pour les avocats, mais on ne donnera pas ainsi aux Canadiens la protection qu'ils méritent dans les cas de prise de contrôle.

À l'étape du rapport, on se penche sur certains détails essentiels. Chose certaine, chacun de ces détails mérite de faire l'objet d'un débat. Pourtant, la Chambre n'aura qu'une journée pour examiner les amendements importants qui restent.

Le ministre prétend qu'il prend cette initiative, afin de protéger les travailleurs canadiens et de créer des emplois pour l'avenir. Il y a bien des points de vue au sujet de l'investissement étranger. Fort de mon expérience, je soutiens que le point de vue du ministre est erroné et que le raisonnement à son appui est mal fondé. Mais c'est là quelque chose sur laquelle il est possible de discuter. Ce n'est cependant pas sur cette question que porte le débat à l'étape du rapport. Ce n'est pas du principe général que nous discutons à l'étape du rapport. Le débat porte sur toute une série de modifications cruciales, celles notamment permettant de veiller à ce que les filiales des sociétés américaines fassent l'objet d'un examen si elles viennent à changer de propriétaire. Par exemple, si la Iron Ore